

Cahier des charges de l'appel à projet

Notre structure

CAPalliatif, cellule d'animation régionale de soins palliatifs et d'accompagnement a pour principale mission d'améliorer la connaissance des soins palliatifs et l'accompagnement, auprès du grand public, des professionnels de santé et des bénévoles, sur la Nouvelle-Aquitaine et ce en lien avec la réglementation en vigueur et la définition des soins palliatifs et d'accompagnement de la SFAP.

Dans le cadre de sa mission d'animation, **CAPalliatif** décidera au cours du mois de juin 2023 des soutiens financiers pour vous aider à réaliser votre projet, sur la Nouvelle-Aquitaine, sur le thème suivant :

**Organisation de journées d'informations et/ou de réflexions
sur les soins palliatifs et l'accompagnement en Nouvelle-Aquitaine
(Colloques, débats, rencontres, réunions, supports de communication...)
entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024**

Seront privilégiés pour cette session, les projets intégrant une thématique sur

Le parcours du patient en soins palliatifs en Nouvelle-Aquitaine

Date limite de dépôt du dossier : vendredi 16 juin 2023 à 17 heures

Date limite de la décision de la commission : vendredi 30 juin 2023

CAPalliatif, financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, dispose d'une enveloppe dédiée à la réalisation de cette mission, qui sera répartie entre les différents projets retenus. La subvention accordée ne peut dépasser 1.500 euros par projet.

Critères de recevabilité des projets

Vous êtes :

- ⇒ Un établissement de santé ;
- ⇒ Un établissement médico-social ou social ;
- ⇒ Une association à but non lucratif ;

Votre établissement/association et votre projet sont obligatoirement situés en Nouvelle-Aquitaine.

Votre projet s'adresse et/ou :

- ⇒ Au grand public ;
- ⇒ Aux professionnels de santé ;
- ⇒ Aux bénévoles d'accompagnement.

Il est en lien avec les soins palliatifs et l'accompagnement, la réglementation actuelle et la définition des soins palliatifs et d'accompagnement de la SFAP.

Merci de compléter le formulaire de l'appel à projet : *cliquez ici pour le télécharger.*

Tous les dossiers complets et conformes, reçus dans les délais et répondant au thème et critères de recevabilité seront étudiés par la commission « Initiatives et Innovation » de CAPalliatif selon la même procédure de sélection et la même grille d'évaluation.

Cet appel à projet vous intéresse, lisez la suite :

Critères d'exclusion des projets

Sont exclus d'office :

- ⇒ Les projets portés uniquement par une personne physique ;
- ⇒ Les projets ciblant un public restreint ;
- ⇒ Les dossiers incomplets (formulaire et pièces à joindre) ;
- ⇒ Les dossiers non conformes au cahier des charges de l'appel à projet : hors délais, hors région, hors valeurs de CAPalliatif...
- ⇒ Les projets pouvant être pris exclusivement en charge par un organisme de formation ;
- ⇒ Le financement de maintenance du matériel, de consommable ;
- ⇒ Les projets sans recherche de co-financement.

Pièces à joindre au dossier

- ⇒ Les statuts de la structure ;
- ⇒ L'annonce de parution au JO ;
- ⇒ La composition du conseil d'administration ;
- ⇒ La composition du bureau ;
- ⇒ Le formulaire complet : *cliquez ici pour télécharger le formulaire de l'appel à projet.*
- ⇒ La charte d'engagement signée par la direction de votre établissement ou la présidence de votre association : *cliquez ici pour télécharger la charte.*

Sélection des projets

Une commission se réunit pour sélectionner les projets selon les critères suivants :

Critère n° 1 : Qualité de la manifestation (25 %)

- Pertinent (en rapport à l'actualité et/ou le thème) ;
- Innovation de la manifestation ;
- Clarté de présentation du projet (objectifs et synthèse) ;
- Public ciblé ;
- Territoires visés.

Critère n°2 : Faisabilité organisationnelle de la manifestation (25 %)

- Adéquation entre les objectifs du projet, les moyens humains et matériels existants
- Pilotage et gouvernance proposés ;
- Plan de communication du projet ;
- Auto-évaluation des risques et de succès du projet.

Critère n°3 : Dimension financière de la manifestation (25 %)

- Pertinence globale du plan de financement dont co-financement.

Critère n°4 : Suite donnée à la manifestation (25 %)

- Pertinence de la démarche d'évaluation (qualitative et quantitative) ;
- Existence d'un plan de la suite donnée.

Vous serez informés de la décision de la commission au plus tard :

Le 30 juin 2023

Si votre projet est retenu

Une convention de partenariat sera adressée à la direction de votre établissement ou de votre association et devra nous être retournée signée dans les meilleurs délais.

Le soutien financier est uniquement valable pour cet événement. Ce dernier sera versé en totalité à l'issue de la manifestation et de la réponse au questionnaire d'évaluation envoyé par CAPalliatif. En cas de besoin, CAPalliatif pourra débloquer une partie des fonds alloués, sur justificatif et demande de la structure. Dans le cas où la manifestation serait annulée, CAPalliatif se réserve le droit de demander la restitution financière de l'avance des fonds.

La commission se réserve la possibilité d'une évaluation de la réalisation, plus personnalisée, dès le versement de l'aide financière.

En cas de modification de la date prévisionnelle de la manifestation, CAPalliatif devra en être informée. Le soutien financier est accordé pour des projets se déroulant entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

L'engagement de CAPalliatif se limite à une participation au financement du projet sélectionné et à lui seul. Toutes communications, publications sur le projet devront faire mention de l'aide financière de CAPalliatif et de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Comment y répondre ?

Le dossier complet devra être envoyé, dans les conditions énoncées dans le cahier des charges par email à l'adresse suivante :

mission.cellule@mariegalene.org

Le dossier complet avec les pièces jointes demandées, doit être renvoyé signé par le responsable du projet et la direction de l'établissement ou de l'association.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre :

CAPalliatif, 30 rue Kléber 33200 Bordeaux

mission.cellule@mariegalene.org

Tel : 05 57 29 59 33

CAPalliatif se réserve le droit d'apporter des modifications au présent « Appel à projet ». Les candidats devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir exercer aucune réclamation à ce sujet.